

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## LE DISTRICT S'EST VÊTU DE ROSE LE VENDREDI 26 OCTOBRE

### Partenaires



Les membres de la commission de Féminisation du District de l'Yonne de Football se sont vêtus de rose le vendredi 26 octobre au stade Abbé Deschamps, lors de la rencontre entre l'AJA et le Paris FC.

Article en pages 7 & 8

« **Le District, c'est VOUS !** »

### Partenaires



### Sommaire

Informations	Pages 1 à 3
Actualités	Pages 4 à 13
Procès-Verbaux	Pages 14 à 30

### Calendriers des jeunes

Attention ! Certains changements sont survenus sur les calendriers U7/U9 et U10/U11.

➤ [Voir sur le site](#)

## ANNUAIRE ET RÈGLEMENTS DU DISTRICT DE L'YONNE

Nous mettons à votre disposition les documents suivants :

- [Annuaire 2018-2018](#)
- [Règlement des championnats séniors](#)
- [Règlement des coupes séniors](#)



## PLANNING DES FORMATIONS 2018/2019



Le calendrier des formations de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a été



établi pour la saison 2018/2019. Dans ce document, retrouvez l'ensemble des dates de formations Éducateurs et Dirigeants.

[Calendrier \(MAJ le 16/10\)](#)

## FORMATIONS DES DIRIGEANTS : LE PLANNING

Optimiser les ressources financières, réagir face à un conflit, préparer et animer une réunion... De multiples thèmes seront étudiés par les dirigeants. Ces formations, d'une durée de 4 heures, ont lieu le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Le District de l'Yonne met à votre disposition les différentes [Formations des dirigeants](#) (image ci-contre en PDF), le [bulletin d'inscription](#) et le « [Bon formation](#) », à retourner à Madame Catherine BUCHWALTER sur [cbuchwalter@lbfcc.fff.fr](mailto:cbuchwalter@lbfcc.fff.fr).

[Plus d'infos](#)

FORMATIONS DES DIRIGEANTS				
Ouvertes à tous les licenciés de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté				
NOVEMBRE			DECEMBRE	
<p><b>3 NOVEMBRE 2018</b> VARENNES VAUZELLES</p> <p><b>DECOUVRIR LA METHODOLOGIE DE PROJET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Savoir établir un diagnostic sur son club et élaborer une stratégie</li> <li>* Savoir concevoir et formaliser un projet à travers plusieurs outils (budget, tableaux de ressources, échéancier...)</li> <li>* Communiquer sur un projet en interne et en externe</li> <li>* Évaluer la réussite d'un projet</li> </ul>	<p><b>10 NOVEMBRE 2018</b> BESANCON OU MONTBEILLARD</p> <p><b>APPREHENDER LES RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION ET DE SON DIRIGEANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Connaître et prévenir les risques inhérents à l'activité de l'association</li> <li>* Identifier les responsabilités pouvant être engagées par l'association et ses dirigeants</li> <li>* Classifier les différents types d'associations</li> </ul>	<p><b>10 NOVEMBRE 2018</b> AUXERRE</p> <p><b>OPTIMISER LES RESSOURCES FINANCIERES DE SON CLUB</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Identifier les ressources financières potentielles d'un club</li> <li>* Différencier le sponsoring et le mécénat</li> <li>* Savoir présenter son club à un partenaire privé et réaliser son entretien</li> <li>* Réaliser des subventions (régie, dossier, dispositifs fédéraux et locaux...)</li> </ul>	<p><b>1er DECEMBRE 2018</b> VESOUL</p> <p><b>S'APPROPRIER LES CLES DE LA GESTION FINANCIERE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Comprendre le rôle d'un trésorier</li> <li>* Assurer les enjeux de la comptabilité</li> <li>* Savoir reconnaître les différents documents comptables (compte de résultat, bilan)</li> <li>* Gérer au quotidien la trésorerie de son club et s'approprier sur le budget prévisionnel et le plan de trésorerie</li> </ul>	<p><b>8 DECEMBRE 2018</b> SAINT REMY</p> <p><b>REAGIR FACE A UN CONFLIT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Comprendre les mécanismes en jeu dans les conflits</li> <li>* Maîtriser ses émotions</li> <li>* Permettre une sortie de crise honorifique pour tous</li> <li>* Savoir répondre à l'agressivité sans être agressif</li> <li>* Comprendre la posture de tiers dans les conflits</li> <li>* Connaître les outils de prévention des conflits de la FFF</li> </ul>
<p><b>17 NOVEMBRE 2018</b> VARENNES VAUZELLES</p> <p><b>CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UN PROJET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Concevoir un projet de A à Z à partir d'un thème donné (sportif, associatif, éducatif)</li> <li>* Savoir présenter un projet</li> <li>* Capitaliser sur les bonnes pratiques à travers plusieurs filtres projets</li> </ul>	<p><b>17 NOVEMBRE 2018</b> QUETIGNY</p> <p><b>PREPARER ET ANIMER UNE REUNION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Maîtriser la préparation et l'organisation d'une réunion</li> <li>* Savoir conduire une réunion, animer et rendre sa réunion attractive, riche et factuelle</li> <li>* Conclure la réunion et se préparer au plan d'action, produire un compte-rendu...</li> </ul>	<p><b>24 NOVEMBRE 2018</b> VESOUL</p> <p><b>REAGIR FACE A UN CONFLIT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Comprendre les mécanismes en jeu dans les conflits</li> <li>* Maîtriser ses émotions</li> <li>* Permettre une sortie de crise honorable pour tous</li> <li>* Savoir répondre à l'agressivité sans être agressif</li> <li>* Comprendre la posture de tiers dans les conflits</li> <li>* Connaître les outils de prévention des conflits de la FFF</li> </ul>	<p><b>14 DECEMBRE 2018</b> QUETIGNY</p> <p><b>RESPONSABILITES ASSURANCES</b></p> <p><small>pour le conseil de la Mutualité de l'Yonne</small></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Assurances responsabilités</li> <li>* Individuelle accident des personnes (dirigeants, joueurs etc...)</li> <li>* Assurances des biens et des participantés</li> <li>* Protection juridique</li> </ul>	<p><b>15 DECEMBRE 2018</b> AUXERRE</p> <p><b>APPREHENDER LES RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION ET DE SON DIRIGEANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Connaître et prévenir les risques inhérents à l'activité de l'association</li> <li>* Identifier les responsabilités pouvant être engagées par l'association et ses dirigeants</li> <li>* Classifier les différents types d'associations</li> </ul>

## NOUVEAUTÉ SUR LES « BONS FORMATIONS »

Suite à la victoire de l'équipe de France à la Coupe du Monde 2018, des évolutions ont été apportées au chapitre Formation du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2018-2019. Ces évolutions comprennent notamment une revalorisation de l'enveloppe initiale attribuée en faveur de la formation (bons formations) de dirigeants, d'éducateurs et d'arbitres.

**« BONS FORMATIONS » ÉDUCATEURS :**

=> Pour les modules de formation U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de deux « bons formation » de 25 € pour chaque module de 16h ou moins effectué durant la saison 18/19.

Pour les modules composant les Certificats Fédéraux de Football 3 et 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niveau 3 et 4, le dispositif est inchangé : 1 bon formation par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons par saison.

### [TÉLÉCHARGER LE BON DE FORMATION ÉDUCATEURS](#)

#### « BONS FORMATIONS » DIRIGEANTS :

=> dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants : chaque licencié bénéficie désormais de 2 « bons formations » de 25 € pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 18/19. Ce dispositif sera entièrement géré par l'Institut de Formation du Football.

### [TÉLÉCHARGER LE BON DE FORMATION DIRIGEANTS](#)

#### « BONS FORMATIONS » ARBITRES :

=> pour la saison 18/19 : chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 € pour le module de formation initiale d'arbitre. Pour rappel, ces bons sont utilisables à trois conditions cumulatives :

- ⚽ le tarif de la formation (frais pédagogiques) devra être égal à 90 €,
- ⚽ l'IR2F/Ligue est en charge de la gestion administrative,
- ⚽ le contenu pédagogique de la formation est celui fourni par la DTA.

### [TÉLÉCHARGER LE BON DE FORMATION ARBITRES](#)

#### IMPORTANT

Pour tous les stagiaires (éducateurs, arbitres, dirigeants) qui ont déjà effectué une formation depuis le 1er juillet 2018, il est demandé à ce que soit remboursé au club ou au stagiaire la somme de 25€ de manière rétroactive, sous réserve que le stagiaire avait réglé une partie de sa formation avec un « bon formation ».

## FORMATIONS PSC1 ET CASICO

#### Le CDOS89 propose les formations suivantes :

- **PSC1 (1<sup>ers</sup> secours)**

Les 24 et 25 novembre 2018 aux horaires suivants :  
Le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Et le dimanche de 8h30 à 12h à Monéteau.

Tarif : 40 €

- **CASICO (logiciel de comptabilité)**

Le 24 novembre 2018 de 9h à 12h30 à la Maison des sports à Auxerre (10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie).

Tarif : 100 €



Chèque(s) à établir à l'ordre du CDOS89.

Pour plus d'informations, merci de contacter Anne-Marie GRAILLOT au 03.86.52.09.92

# PRATIQUE PHYSIQUE SPORT ET MEDICAMENTS

PARTENAIRE OU ADVERSAIRE ?

SOIN OU DOPAGE ?

Conférence du Docteur  
**Frédéric COCQUEMPOT**

Médecin de la Ligue BFC Athlétisme  
Médecin du CD 89 Athlétisme



## Le 16 novembre à 19h

Salle du 89 - Boulevard de la Marne – Auxerre

Entrée gratuite



## UNE MINUTE DE SILENCE SUR LES TERRAINS

Le 11 novembre 2018 marque le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice symbolisant la fin de la Première Guerre Mondiale. Cette guerre a été une guerre d'une très grande violence pour les combattants, une guerre totale. Le bilan humain est terrible : dix millions de morts au moins, des millions de blessés qui pour beaucoup ne guériront jamais totalement.

Le bilan matériel est lui aussi colossal. En ce 11 novembre 1918, la peur peut laisser place à la joie. Mais à quel prix ? Quelle famille n'a pas eu à pleurer un, voire plusieurs de ses membres. Cent ans après l'armistice, notre mémoire collective garde encore le souvenir de la meurtrissure de ce conflit.

Nous avons ce devoir de mémoire et de respect pour l'héroïsme, le courage de tous ceux qui se sont battus pour la liberté et pour la paix, pour la solidarité exemplaire dont ils ont fait preuve dans les tranchées. Ils ont défendu nos valeurs au prix de leur vie. Sans eux, la France et l'Europe ne seraient pas en paix aujourd'hui, et nous devons nous en souvenir. Ce devoir de mémoire permet le rassemblement de tous au-delà de nos différences.

Ces valeurs de respect, de tolérance, de partage, d'engagement et de solidarité sont celles que nous défendons dans le football et que porte notre Ligue.

Pour commémorer ce 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice, le District de l'Yonne et la Ligue de Bourgogne Franche Comté de Football demandent à tous les clubs d'observer une minute de silence sur tous les terrains, ce dimanche 11 novembre lors des rencontres des compétitions départementales et régionales.



## CARTON PLEIN POUR LA RENTRÉE DES FÉMININES !



**La rentrée des jeunes féminines a fait un carton en rassemblant 102 jeunes footballeuses, le samedi 20 octobre sur les installations sportives de l'ES APPOIGNY!**

Organisée par la commission de féminisation du district de l'Yonne de football, la rentrée des jeunes des catégories U6F à

U15F a fait un carton ! Avec 102 participantes et un soleil au rendez-vous, le retour sur les rectangles verts fut apprécié par les filles. Faisant office également de découverte, cet après-midi a permis à 12 jeunes filles de s'initier à la pratique et découvrir d'autres clubs icaunais. Après cet après-midi visiblement convaincant, elles pourront signer leur propre licence et entrer dans notre grande famille du football. Le travail de nos membres de commissions et salariés, de tous les bénévoles icaunais qui donnent de leur temps sans compter est reconnu, la progression du football féminin en est l'une des preuves.

### **Clubs représentés :**

AJA  
APPOIGNY ES  
AUXERRE ROSOIRS  
AUXERRE SPORTS CITOYENS  
AUXERRE STADE  
BLÉNEAU  
CERISIERS US  
CHENY  
CHEVANNES FC  
DIGES POURRAIN  
FLEURY LA VALLEE  
GATINAIS FC  
HERY ES  
MONÉTEAU FC  
SAINT GEORGES  
TONNERRE UF  
TOUCY US  
VARENNES US



*Remerciements à tous les bénévoles, à la municipalité pour le prêt des installations sportives et à l'ES APPOIGNY pour son accueil.*



## JNA : UN JEUNE ICAUNAIS A DONNÉ LE COUP D'ENVOI À L'AJA !



**A l'occasion des Journées Nationales de l'Arbitrage, la C.D.A a proposé un jeune arbitre icaunais pour le coup d'envoi fictif de la rencontre AJA-Paris FC du vendredi 26 octobre 2018.**

En effet, les membres de la Commission Départementale d'Arbitrage ont proposé Théo HUEL à Clément TURPIN, Coordinateur ETRA. Jeune arbitre icaunais, issu de l'AS Tonnerroise - Club ayant fusionné avec le FC Chassignelles-Lezennes, devenu en début de saison l'Union Football Tonnerrois. Du haut de ses 15 ans, Théo fut J.A.D (Jeune Arbitre de District) puis J.A.L (Jeune Arbitre de Ligue) depuis septembre. Cette nomination récompense deux années d'assiduité, d'écoute et d'efforts. Il a également intégré une section sportive dans un lycée à BESANCON. Stéphane MOREL, Président de la C.D.A, Aurélien CHATON et Mathieu PINGUET (Responsables jeunes arbitres) ont voulu le récompenser suite à son entrée en sport-études via les Journées de l'Arbitrage....

## Les Journées Nationales de l'Arbitrage, c'est quoi ?



C'est une opération instaurée et organisée par le groupe **La Poste** depuis 2002 et concerne le football, le rugby, le handball et le basket-ball. En partenariat avec les fédérations et les ligues professionnelles de ces différentes disciplines, **La Poste** a pour objectif de sensibiliser les joueurs et le grand public au rôle de l'arbitre, son importance et ses valeurs.

Côté football, **Laure BOULLEAU**, ancienne joueuse de l'Équipe de France a été choisie pour être Ambassadrice. *« Cela se passait toujours bien pour moi avec les arbitres, a indiqué l'ex-défenseur des Bleues, et je pense que l'on est très, très dur avec eux. On ne se rend pas compte à quel point cela va vite en match. L'assistance vidéo permet d'apaiser un peu les choses sur le terrain, tant mieux, et je trouve que nos arbitres sont encore meilleurs désormais, plus lucides ».*



*Bravo à Théo pour ce coup d'envoi.*



## LE DISTRICT S'EST VÊTU DE ROSE LE VENDREDI 26 OCTOBRE



**Les membres de la commission de Féminisation du District de l'Yonne de Football se sont vêtus de rose le vendredi 26 octobre au stade Abbé Deschamps, lors de la rencontre entre l'AJA et le Paris FC.**

La lutte contre le cancer du sein est une cause admirable à laquelle le district de l'Yonne et sa Commission De Féminisation sont attachés. Le cancer du sein est le plus répandu des cancers féminins. Près d'une femme sur 9 sera concernée au cours de sa vie, le risque augmentant avec l'âge... La CDF a donc organisé des rencontres E.F.F (École Féminine de Football) – joueuses U6F à U11F - en avant match, ainsi qu'une tombola au profit de la Ligue contre le Cancer. Les membres ont pu entre 18h30 et 20h00 distribuer des tickets de tombola : Les retombées sont satisfaisantes et meilleures que la saison passée. La somme récoltée s'élève à 367€10 et sera arrondie à 400€ par le district. Une remise de chèque aura lieu dans nos locaux lors de ces prochaines semaines.



Les 2 heureux gagnants sont repartis avec un maillot de l'équipe de France (2 étoiles) et un maillot de l'AJA !

## MEMBRES DE LA C.D.F PRESENTS



**Debout, de gauche à droite :** Isabelle FREVILLEZ, Catherine BOLLÉA, Véronique MAISON, Dany MOINE, Florence BRUNET (Présidente) et Christophe CAILLIET.

**En bas, de gauche à droite :** Christine AMADO, Adeline VERGLAS, Héloïse PICARD, Magali ROBERT, Nathaly VILAIN.

*Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont participé à cette tombola, aux footballeuses ainsi que les membres de la CDF et bravo aux gagnants !*



# RECYCLAGE VALIDÉ POUR LES AUXILIAIRES



**La Commission Départementale d'Arbitrage a, comme chaque début de saison, effectué sa réunion de recyclage des arbitres auxiliaires, le lundi 29 octobre au siège du District de l'Yonne de Football.**

Cette réunion s'est tenue sous l'égide de Philippe CHANUDET, Vice-Président, et d'Aurélien CHATON, Responsables Jeunes Arbitres, entourés de 7 arbitres auxiliaires et s'est déroulée en différentes parties ; l'accueil et la présentation des changements survenus au sein de la C.D.A (organigramme notamment), présentation et explications des modifications des lois du jeu, rappel sur les sanctions administrative et technique via un support vidéo : chacun a pu débattre et poser des questions. Le test théorique a clôturé les débats et s'est suivi d'un temps d'échange entre Philippe et les arbitres. La soirée s'est terminée par une intervention d'Aurélien, qui représentait l'UNAF 89 et son Président Thierry GRODET.

Neuf arbitres ont donc validé leur recyclage (Messieurs CLUZAUD et GOMES excusés) :

## **Arbitres auxiliaires recyclés :**

- ⚽ **AJA** – Bruno MICHEL
- ⚽ **GATINAIS** – Michel CLET
- ⚽ **GURGY** – Alexandre DUFRENE
- ⚽ **JOIGNY** – Franck FOSSET & Jean-Pascal CLUZAUD
- ⚽ **SAINT DENIS LES SENS** – Christian BENARD
- ⚽ **SAINT SEROTIN** – Eric ARRIETA, Jacques LE GAC & Sylvain GOMES

**Intervenants C.D.A :** Aurélien CHATON et Philippe CHANUDET

*Remerciements aux arbitres et intervenants présents.*



## AEF 89 UNE AG RÉUSSIE !



**Pour cette saison 2018/2019, l'assemblée générale de l'Amicale des Éducateurs 89 s'est tenue au « Salon Bourgogne » de l'AJ AUXERRE le lundi 29 octobre 2018.**

Avec une quarantaine d'éducateurs venus assister à ce rassemblement annuel, la saison de l'Amicale est bel et bien lancée ! Pablo CORRÉA a fait honneur de sa présence... Il a bousculé l'ordre du jour prévu par Éric FREMION, Président AEF89, en effectuant la remise des trophées en ouverture d'AG. L'entraîneur Auxerrois s'est exprimé sur son rôle, sa passion et son état d'esprit actuel.

La soirée s'est poursuivie par une intervention de Thierry GRODET, Président de l'UNAF 89 qui a pu présenter ses actions de protection à l'égard des arbitres devant les incivilités. Les éducateurs doivent être les premiers défenseurs du corps arbitral...

Un rapport moral et financier a été dressé et validé par les amicalistes, suivi d'un rappel historique de l'association. L'Amicale des Éducateurs de Football a été créée en 1983 par Fanfan FÉLIX avec pour Président d'Honneur, Pierre GROSJEAN. Fils et petit-fils du Président d'Honneur se trouvaient parmi les amicalistes icaunais...

Jean-Paul LEVALET, Vice-Président du Stade Auxerrois Omnisports a ensuite profité du dépouillement (élection des membres du bureau) pour présenter le projet féminin AJA/STADE

AUXERROIS. Christophe CAILLIET a pris la parole avant l'annonce du nouveau bureau, en rappelant le rôle primordial des éducateurs et les valeurs éducatives du football et la venue de l'équipe de France Féminine avant la Coupe du Monde à AUXERRE...

**L'Amicale a d'ailleurs décidé qu'à cette occasion, les adhésions seront, pour cette saison, offertes aux éducatrices !**

L'assemblée s'est terminée par le verre de l'amitié.

### Membres élus

**Président** – Éric FREMION

**Secrétaire** – Serge RACLOT

**Secrétaire adjoint** – François RODRIGUEZ

**Trésorier** – Christian RIGOUT

**Trésorier adjoint** – Julien NOYERIE

**Membres du comité** - Franck BELGUISE, Karim ERRIF et Jean Louis TRINQUESSE

*Remerciements à l'AJA pour son accueil ainsi qu'à Pablo CORRÉA pour sa présence.*

## LES VACANCES SCOLAIRES PROPICES AUX DÉTECTIONS



**François RODRIGUEZ, CTP PPF au District de l'Yonne, a profité des vacances scolaires pour organiser et mener des détections et des C.P.D (Centres de Perfectionnement Départementaux).**

Du 26 au 31 octobre se sont déroulés les premiers rassemblements U13 à U15, féminins et masculins de la saison, sous l'égide de François. Les joueurs de catégorie U14 ont donné le coup d'envoi des détections le vendredi 26 octobre sur les installations sportives de MIGENNES. En effet, 29 garçons ont pu durant cet après-midi, effectuer des matchs, être observés, guidés, repris sur certaines situations...

Les 29, 30 et 31 octobre ont eu lieu des centres de perfectionnement départementaux pour les catégories U13G, U14F et U15F. Organisés sur les terrains du FC SENS et du FC CHAMPS, ces centres ont accueilli presque 50 joueurs U13 et 16 joueuses U14/U15 ! Ces jeunes amoureux et amoureuses du ballon rond ont effectué des entraînements : mise en situation avec des encadrants toujours soucieux de transmettre leur savoir... Après des jeux à thèmes, les journées se sont terminées avec des matchs et bien sûr... Un goûter pris en commun.

Le CTR relève cependant trop d'absents...

**Intervenants** : C.BOLLÉA, J.JAMES, A.GUIDOU, G.PERLIN, M.PASSAROTTO, F.RODRIGUEZ.

*Remerciements aux municipalités, aux clubs pour le prêt des installations sportives et aux différents intervenants.*

## LES VÉTÉRANS



PV 102 CDA 10

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

### REUNION DE RECYCLAGE DES ARBITRES AUXILIAIRES

AUXERRE le lundi 29 octobre 2018

**Membres CDA :** MM Philippe CHANUDET et Aurélien CHATON

**Assiste :** Melle Audrey JANVIER (Secrétaire administrative)

Début de la réunion à 19 h 15.

La Commission Départementale d'Arbitrage a, comme chaque début de saison, effectué sa réunion de recyclage des arbitres auxiliaires, le lundi 29 octobre au siège du District de l'Yonne de Football.

Cette réunion s'est tenue sous l'égide de Philippe CHANUDET, Vice-Président, et d'Aurélien CHATON, Responsables Jeunes Arbitres, entourés de 7 arbitres auxiliaires et s'est déroulée en différentes parties :

- l'accueil et la présentation des changements survenus au sein de la C.D.A (organigramme notamment),
- présentation et explications des modifications des lois du jeu,
- rappel sur les sanctions administrative et technique via un support vidéo : chacun a pu débattre et poser des questions

Le test théorique a clôturé les débats et s'est suivi d'un temps d'échange entre Philippe et les arbitres auxiliaires.

La soirée s'est terminée par une intervention d'Aurélien qui représentait l'UNAF 89 et son Président Thierry GRODET.

Neuf arbitres ont donc validé leur recyclage (Messieurs CLUZAUD, Benjamin FARVAULT et GOMES excusés) :

#### **Arbitres auxiliaires recyclés :**

- ⚽ AJA – Bruno MICHEL
- ⚽ GATINAIS FC – Michel CLET
- ⚽ GURGY AS – Alexandre DUFRENE
- ⚽ JOIGNY US – Franck FOSSET & Jean-Pascal CLUZAUD
- ⚽ SAINT DENIS LES SENS – Christian BENARD
- ⚽ SAINT SEROTIN – Éric ARRIETA, Jacques LE GAC & Sylvain GOMES
- ⚽ NON LICENCIÉ – Benjamin FARVAULT

.../...

**Non excusés, ayant donc perdu le titre :**

- **AILLANT SP** – Philippe FOUQUEAU
- **FONTAINE LA GAILLARDE** – Bernard FIEVET
- **JOIGNY US** – Jordan MENEZ
- **SOUCY THORIGNY** – Pierrick BARDEAU
- **NON LICENCIÉS** – Antonin GIBERT et Aurélien PAURON

Fin de la réunion à 22 h 00.

CHANUDET Philippe  
Vice-Président de la CDA

**Présents** : MM Trinquesse - Barrault - Schminke - Mme Chery-Floch

**Assiste** : Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 16 h 00.

## 1. Réclamations

### **Match 50163.1 du 28.10.18 Avallon Vauban FC 2 - UF Tonnerrois Départemental 2 gr B**

Réserve d'après-match du club de l'UF Tonnerrois sur la participation du joueur Laurent Julien d'Avallon Vauban FC, suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, la confirmation écrite du club de l'UF Tonnerrois,

- jugeant en premier ressort,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de l'UF Tonnerrois de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- prend connaissance de la réserve d'après-match pour la dire recevable,
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- transmet la réserve d'après match au club d'Avallon Vauban FC,
- demande au club d'Avallon Vauban FC de formuler ses observations sur cette réclamation par écrit et ce pour le **mardi 6 novembre 2018**, date impérative.

### **Match 50366.1 du 28.10.18 Neuvy Sautour 2 - Guillon Départemental 3 gr C**

Réserve technique du club de Neuvy Sautour.

La commission, vu les pièces au dossier, la confirmation écrite du club de Neuvy Sautour,

- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Neuvy Sautour de la somme 32 € (confirmation de réserve),
- transmet cette réserve technique à la C.D.A.

Mr Schminke n'a pas pris part à la délibération.

## 2. Match arrêté

### **Match 50210.1 du 09.09.18 Soucy Thorigny - Gron Véron 2 Départemental 3 gr B**

Match arrêté à la 80<sup>ème</sup> minute.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend connaissance du dossier de ce match transmis par la commission de discipline en sa réunion du 25 octobre 2018,
- attendu que l'arrêt du match n'est pas dû à un fait disciplinaire puisque l'arbitre ayant rétabli le calme a demandé aux capitaines de reprendre la rencontre,
- attendu que le capitaine de l'équipe de Gron Véron 2 a refusé de reprendre le match,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Gron Véron 2,
- score : Soucy Thorigny = 3 buts, 3 pts / Gron Véron 2 = 0 but, - 1 pt,
- amende 160 € au club de Gron Véron pour abandon de terrain par une équipe seniors.

### **3. Match non joué**

#### **Match 51286.1 du 27.10.18 Venoy/Monéteau - Auxerre Stade 2 U18 Départemental 2 gr B**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse cette rencontre et donne ce match à jouer le mercredi 31 octobre 2018 à 15 h 00 sur les installations du Stade Auxerrois.

Amende 15 € au club d'Auxerre Stade.

### **4. Changements dates, horaires, terrains**

#### **Match 50132.1 du 16.12.18 FC Gatinais - Sens Racing Club 2 Départemental 2 gr A**

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 30.10.18.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à la date du 16 décembre 2018.

#### **Match 50236.1 du 04.11.18 Malay Le Grand 2 - Cerisiers 2 Départemental 3 gr A**

Demande de report de match du club de Malay Le Grand en date du 29.10.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2018.

Amende 15 € au club de Malay Le Grand.

#### **Match 50305.1 du 04.11.18 Auxerre Stade 3/Chevannes 2 - St Georges 2 Départemental 3 gr B**

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 30.10.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 novembre 2018.

Amende 15 € au club d'Auxerre Stade.

#### **Match 50371.1 du 04.11.18 Magny 2 - Neuvy Sautour 2 Départemental 3 gr C**

La commission, vu le courriel du club de Magny en date du 30.10.18, donne ce match à jouer le 4 novembre 2018 à 12 h 00 sur les installations de Ste Magnance.

#### **Match 50386.1 du 09.12.18 Guillon - Varennes 2 Départemental 3 gr C**

Demande d'inversion de match du club de Guillon en date du 29.10.18.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à la date du 9 décembre 2018.

#### **Match 51092.1 du 04.11.18 Lindry 2 - Courson Départemental 4 gr C**

Demande de report de match du club de Lindry en date du 28.10.18.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à la date du 4 novembre 2018.

#### **Match 51272.1 du 03.11.18 St Georges - St Fargeau 2 U18 départemental 2 gr A**

Demande de report de match du club de St Fargeau en date du 30.10.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Amende 15 € au club de St Fargeau.

#### **Match 51298.1 du 03.11.18 Auxerre Stade 2 - Vergigny U18 départemental 2 gr B**

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 30.10.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 8 décembre 2018.  
Amende 15 € au club d'Auxerre Stade.

#### **Match 51358.1 du 03.11.18 Avallon FC/COA 2 - Auxerre Stade 2 U15 départemental 2 gr A**

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 30.10.17 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 8 décembre 2018.  
Amende 15 € au club d'Auxerre Stade.

### **5. Feuilles de matchs informatisées**

#### **Match 50854.1 du 28.10.18 Monéteau - Sens Racing Club Départemental 1**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI, demande à l'arbitre de la rencontre de prendre contact avec le club de Monéteau pour clôturer la FMI pour transmission via la tablette.

#### **Match 50976.1 du 28.10.18 Aillant 3 - Sens Jeunesse 2 Départemental 4 gr A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note du courrier de l'arbitre de la rencontre, Mr Lacoste,
  - demande au club d'Aillant de réaliser une feuille de match papier et de la transmettre par retour, au club de Sens Jeunesse,
  - demande au club de Sens Jeunesse de transmettre la feuille de match papier dûment remplie à l'arbitre de la rencontre, Mr Lacoste
  - demande à l'arbitre, Mr Lacoste de transmettre la feuille de match papier au District, et ce pour **mardi 6 novembre 2018**, date impérative.

#### **Match 51258.1 du 27.10.18 St Fargeau 2 - Toucy/Diges.Pourrain U18 départemental 2 gr A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Fargeau = 3 / Toucy/Diges.Pourrain = 1.

Amende 46 € au club de St Fargeau pour absence de transmission.

#### **Match 51260.1 du 27.10.18 St Fargeau - St Georges U18 départemental 2 gr A**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : St Fargeau = 3 / St Georges = 1.

Amende 46 € au club de St Fargeau pour absence de transmission.

## 6. Questions diverses

### **Match 50846.1 du 21.10.18 Mt St Sulpice - Varennes Départemental 1**

La commission, vu le courriel du club de Varennes en date du 24.10.18,

- prend réception des rapports demandés à Mr Pinguet, observateur CDA et à Mme Chéry-Floch, déléguée du match
- note les circonstances de la blessure du joueur Baczynskyj Damien de Varennes et lui souhaite un prompt rétablissement.

### **Match 50237.1 du 04.11.18 St Valérien EESV - Pont Sur Yonne Départemental 3 gr A**

Courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 27.10.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

### **Match 50243.1 du 18.11.18 Sens Eveil - Sens Franco Portugais 2 Départemental 3 gr A**

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 30.10.18 : demande d'arbitre ou d'un délégué.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A et à la commission des délégués.

### **Match 50302.1 du 04.11.18 Aillant - Lindry Départemental 3 gr B**

Courriel du club d'Aillant en date du 30.10.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

### **Match 50787.1 du 28.10.18 Tanlay - Etivey Départemental 4 gr D**

La commission prend note du courriel du club de Tanlay en date du 29.10.18 signalant la blessure du joueur Thomas Paris de Tanlay et lui souhaite un prompt rétablissement.

### **Match 50791.1 du 04.11.18 Serein HV - Arcy Sur Cure Départemental 4 gr D**

Courriel du club d'Arcy Sur Cure en date du 30.10.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

### **Match 51296.1 du 20.10.18 Vergigny - Chevannes U18 départemental 2 gr B**

La commission prend note du courriel du club de Vergigny en date du 25.10.18 signalant la blessure non inscrite sur la FMI du joueur Bouamama Azdine de Vergigny et lui souhaite un prompt rétablissement.

### **Match 52105.1 du 22.10.18 Monéteau - Champs sur Yonne Départemental Futsal gr B**

Participation du joueur Galland Gianni suspendu.

Participation à la rencontre du joueur GALLAND Gianni du club de Champs Sur Yonne suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- demande au club de Champs Sur Yonne de fournir ses observations sur la participation de ce joueur et ce par écrit pour le **mardi 6 novembre 2018, date impérative.**

## **ABSENCE D'ARBITRES**

La commission prend note des absences des arbitres pour la journée du 27 octobre 2018 et transmet à la C.D.A. :

- U18 D2 gr A 51258.1 St Fargeau 2 - Toucy/Diges.Pourrain (arbitre excusé)
- U15 D2 gr D 51429.1 Vergigny - Sens Franco Portugais (arbitre absent)

## **7. Désignation des délégués**

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

### **Journée du 4 novembre 2018**

- D2 gr A 50105.1 St Denis Les Sens - Sens Franco Portugais : Mr Thomas B
- D2 gr A 50107.1 Migennes 2 - Joigny : Mr Barrault N
- D2 gr B 50173.1 Avallon Vauban FC 2 - Coulanges La Vineuse : Mr Favereaux G E
- D2 gr B 50174.1 St Florentin Portugais - Champlost : Mr Ménard J
- D3 gr B 50303.1 Fleury La Vallée - Appoigny 2 : Mme Vié F
- D1 fém gr A 51791.1 Ravières - Monéteau/Toucy 2 : Mme Chéry-Floch

## **8. Matchs amicaux**

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- GJ Sens : le 27 octobre 2018 et le 3 novembre - matchs amicaux U15

*Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.*

## **9. Prochaines réunions**

Mercredi 7 novembre 2018

MM Trinquesse - Rollin - Barrault - Mme Chéry-Floch

Mercredi 14 novembre 2018

MM Trinquesse - Rollin - Batréau - Schminke

Fin de réunion à 17 h 30.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

Le Président de Commission  
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance  
Didier Schminke

## Réunion du 7 novembre 2018

**Présents** : MM Trinquesse - Rollin - Barrault - Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion : 15 h 30.

### 1. Réclamations

#### **Match 50833.1 du 01.11.18 Sens Racing Club - Varennes Départemental 1**

Réclamation du club de Varennes sur la qualification et la participation des joueurs de l'équipe de Racing Club pouvant ne pas être qualifiés à la date initiale du match le 23.09.18.

La commission, vu les pièces au dossier, la confirmation écrite du club de Varennes en date du 02.11.18,

- jugeant en premier ressort,
- en application de l'article 142 des R.G. - réserve d'avant-match,
- prend connaissance de la réclamation de Varennes pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Varennes de la somme de 32 € (confirmation de réserve)
- attendu qu'il s'agit d'un match à rejouer (PV 73 Sp 10 du 3 octobre 2018),
- en application de l'article 120.2 des R.G. : « toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :
  - à la date de la première rencontre en cas de match à rejouer,...
  - un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. »,
- en application de l'article 16 - règlements généraux - qualifications - dérogations - du règlement des championnats seniors du district :
  - « 6. En cas de match à rejouer (et non de match remis), seuls sont autorisés à y participer les joueurs qualifiés au club à la date de la première rencontre »,
- après vérification des feuilles de match :
  - D1 du 23.09.18 Sens Racing Club - Varennes
  - D1 du 01.11.18 Sens Racing Club - Varennes,
- attendu que le joueur Zaidi Bilel a participé au match du 1<sup>er</sup> novembre 2018,
- attendu que la date de qualification du joueur Zaidi Bilel est le 5 octobre 2018,
- dit ce joueur non qualifié pour la 1<sup>ère</sup> rencontre D1 du 23 septembre 2018,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sens Racing Club au bénéfice de l'équipe de Varennes,
- score : Sens Racing Club = 0 buts, - 1 pt / Varennes = 3 buts, 3 pts. (Amende 120 € au club de Sens RC (article 5.08 du barème des droits financiers et amendes – annuaire district)

#### **Match 50163.1 du 28.10.18 Avallon Vauban FC 2 - UF Tonnerrois Départemental 2 gr B**

Réserve d'après-match du club de l'UF Tonnerrois sur la participation du joueur LAURENT Julien d'Avallon Vauban FC, suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, la confirmation écrite du club de l'UF Tonnerrois,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'après-match pour la dire recevable,
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- prend note de la réponse écrite du club d'Avallon Vauban FC en date du 02.11.18,
- considérant que le joueur LAURENT Julien a été sanctionné d'un match de suspension ferme - date d'effet le 15 octobre 2018,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,

- Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
- considérant que le joueur LAURENT Julien a purgé un match de suspension au regard
  - de l'équipe 1 d'Avallon Vauban FC le 21 octobre 2018 en R3 match Charmoy - Avallon Vauban FC 1,
  - de l'équipe 2 d'Avallon Vauban FC le 21 octobre 2018 en D2 gr B match Champs - Avallon Vauban FC 2,
- considérant que de ce fait le joueur LAURENT Julien a purgé le match de suspension avec les 2 équipes d'Avallon Vauban FC,
- dit le joueur LAURENT Julien qualifié pour ce match D2 gr B du 28 octobre 2018,
- classe le dossier et confirme le résultat du match : Avallon Vauban FC 2 = 3 / UF Tonnerrois = 2.

### **Match 51806.1 du 04.11.18 Malay Le Grand - St Denis Les Sens Départemental féminin à 8 gr B**

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 05.11.18.

La commission prend note de ce courriel qui ne peut être considéré comme une réserve d'après-match et classe le dossier.

## **2. Forfaits**

### **Match 51805.1 du 04.11.18 Champigny - Charmoy 2 Départemental féminin à 8 gr B**

La commission, vu le courriel du club de Charmoy en date du 03.11.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Charmoy au bénéfice de l'équipe de Champigny,
- score : Champigny = 3 buts, 3 pts / Charmoy = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Charmoy.

### **Match 51445.1 du 03.11.18 Fontaine La Gaillarde - Sens Franco Portugais U15 Départemental 2 gr D**

La commission, vu le courriel du club de Sens Franco Portugais en date du

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Sens Franco Portugais au bénéfice de l'équipe de Fontaine La Gaillarde,
- score : Fontaine La Gaillarde = 3 buts, 3 pts / Sens Franco Portugais = 0 but, - 1 pt,
- amende 40 € au club de Sens Franco Portugais.

## **3. Matchs non joués**

### **Match 50173.1 du 04.11.18 Avallon Vauban FC 2 - Coulanges La Vineuse Départemental 2 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier, les rapports de l'arbitre et du délégué officiel,

- attendu que l'équipe d'Avallon Vauban FC 2 était incomplète au coup d'envoi - 7 joueurs présents,
- en application de l'article 19.5 - forfait - du règlement des championnats seniors du district : « une équipe ne présentant pas au coup d'envoi le nombre minimum de joueurs sera déclarée battue par forfait ou pénalité. Les frais de déplacement des officiels désignés seront à la charge exclusive du club dont l'équipe est déclarée battue par forfait ou pénalité. »
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Avallon Vauban FC 2 au bénéfice de l'équipe de Coulanges La Vineuse,
- score : Avallon Vauban FC 2 = 0 but, - 1 pt / Coulanges La Vineuse = 3 buts, 3 pts,

- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Avallon Vauban FC des sommes de 72,98 € (frais de déplacement de l'arbitre) et de 50,53 € (frais de déplacement du délégué officiel).

**Courriel du club de Coulanges La Vineuse en date du 06.11.18** : demande de remboursement des frais de déplacement.

La commission, attendu que ce match a été donné match perdu par pénalité,

- ne peut donner suite à cette demande, les remboursements des frais de déplacement ne concernent que les forfaits (article 19 – forfait - annuaire district).

Mr Barrault n'a pas pris part à la délibération.

#### **Match 51092.1 du 04.11.18 Lindry - Courson Départemental 4 gr C**

Demande de report de match du club de Lindry en date du 28.10.18.

La commission, vu l'accord écrit du club de Courson en date du 01.11.18,

- donne ce match à jouer le 2 décembre 2018, date impérative (1<sup>ère</sup> date de libre) et non le 17 mars 2019 comme demandé.

Amende 15 € au club de Lindry.

#### **Match 517911 du 04.11.18 Ravières - Monéteau/Toucy 2 Départemental féminin à 8 gr A**

Demande de report de match du club de Toucy en date du 02.11.18.

Courriel de Mme Chéry-Floch, déléguée officielle, en date du 05.11.18 concernant son déplacement.

La commission, vu les pièces au dossier,

- l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 16 décembre 2018,
- attendu que les clubs de Monéteau et Toucy n'ont pas avisé la déléguée officielle de ce report tardif,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Monéteau de la somme de 50,53 € pour en créditer le compte de Mme Chéry-Floch (remboursement des frais de déplacement).
- Amende 15 € au club de Monéteau.

Mme Chéry-Floch n'a pas pris part à la délibération.

#### **Match 51358.1 du 03.11.18 Avallon FC/Avallon CO 2 - Auxerre Stade 2 U15 départemental 2 gr A**

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 01.11.18 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit du club d'Avallon CO en date du 02.11.18,

- donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2018 (et non le 10 novembre 2018 - l'équipe d'Auxerre Stade 2 ayant déjà un match de programmé).

Amende 15 € au club d'Auxerre Stade.

## **4. Changements dates, horaires, terrains**

#### **Match 51955.1 du 11.11.18 Chemilly - Gron Véron Coupe de l'Yonne**

Courriel du club de Chemilly en date du 06.11.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer à 14 h 30 sur les installations de Gron.

#### **Match 50863.1 du 18.11.18 Chevannes - Sens Racing Club Départemental 1**

Demande de changement d'horaire du club de Chevannes en date du 05.11.18.

La commission, vu la programmation du match de Coupe Nationale UFOLEP, Chevannes-Communaux Douai le 18 novembre 2018 à 14 h 30 sur le terrain de Chevannes,

- donne ce match à jouer le 18 novembre 2018 à 12 h 00 en lever de rideau.

**Match 50132.1 du 16.12.18 FC Gatinais - Sens Racing Club 2 Départemental 2 gr A**

Demande d'avancement de match du club du FC Gatinais en date du 30.10.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2018.

**Match 50304.1 du 04.11.18 Toucy 2 - Perrigny Départemental 3 gr B**

Courriel du club de Perrigny en date du 01.11.18 : demande d'inversion de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, a donné son accord pour l'inversion de ces matchs :

- Match aller le 4 novembre 2018 à 12 h 30 sur les installations de Toucy,
- Match retour le 14 avril 2019 sur les installations de Perrigny.

**Match 50305.1 du 11.11.18 Auxerre Stade 3/Chevannes 2 - St Georges 2 Départemental 3 gr B**

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 06.11.18 concernant l'occupation des terrains du stade de l'Arbre Sec le 11 novembre 2018.

La commission donne ce match à jouer le 11 novembre 2018 à 14 h 30 sur le terrain synthétique du stade de l'Arbre Sec.

**Match 51106.1 du 25.11.18 Fleury La Vallée 2 - St Bris 2 Départemental 4 gr C**

Courriel du club de Fleury La Vallée en date du 02.11.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse les rencontres,

- match aller à jouer le 25 novembre 2018 à 12 h 00 sur les installations de St Bris en lever de rideau du match D1 St Bris - Neuvy Sautour,
- match retour à jouer le 28 avril 2019 sur les installations de Fleury La Vallée.

**Match 51784.1 du 11.11.18 Ravières - Auxerre Stade/Courson 3 départemental féminin à 8 gr A**

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que sur la demande de report de match du 05.10.18, il n'est pas mentionné l'inversion de ce match,
- maintient cette rencontre le 11 novembre 2018 sur les installations de Ravières.

**Match 51142.1 du 10.11.18 Paron FC - Joigny U18 départemental 1**

La commission, vu la qualification de l'équipe U18 de Joigny en coupe Gambardella le 11 novembre 2018,

- donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**Match 51305.1 du 10.11.18 Magny - Chevannes U18 départemental 2 gr B**

Courriel du club de Magny en date du 06.11.18.

La commission, sans l'accord du club de Chevannes, donne ce match à jouer à 15 h 30 sur le terrain de Ste Magnance.

**Match 51362.1 du 17.11.18 Auxerre Stade 2 - Chevannes U15 Départemental 2 gr A**

Demande de report de match du club de Chevannes en date du 05.11.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 8 décembre 2018.

Amende 15 € au club de Chevannes.

## **5. Feuilles de matchs informatisées**

**Match 50854.1 du 28.10.18 Monéteau - Sens Racing Club Départemental 1**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la FMI (transmission effectuée le 31.10.18),
- enregistre le résultat : Monéteau = 0 / Sens Racing Club = 1.

### **Match 50306.1 du 04.11.18 Chemilly - Mt St Sulpice 2 Départemental 3 gr B**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Chemilly = 1 / Mt St Sulpice 2 = 1.

Amende 46 € pour non transmission et 30 € pour non envoi du constat d'échec FMI au club de Chemilly.

### **Match 50976.1 du 28.10.18 Aillant 3 - Sens Jeunesse 2 Départemental 4 gr A**

La commission met le dossier en attente de la réception de la feuille de match papier.

### **Match 51258.1 du 27.10.18 St Fargeau 2 - Toucy/Diges.Pourrain**

### **Match 51260.1 du 27.10.18 St Fargeau - St Georges U18 départemental 2 gr A**

Courriel du club de St Fargeau en date du 06.11.18 concernant les amendes.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'utilisation de la tablette n'a pas fonctionné suite à la programmation des 2 matchs à domicile (problème informatique),
- reprend sa décision en date du 31 octobre 2018 et annule les amendes de 46 € au club de St Fargeau.

## **6. Questions diverses**

### **Match 50174.1 du 04.11.18 St Florentin Portugais - Champlost Départemental 2 gr B**

La commission, vu la réception des rapports de l'arbitre, Mr Ballu, et du délégué officiel, Mr Ménard José,

- prend note de la blessure non inscrite sur la FMI du joueur Fanch Adbel Ilah de St Florentin Portugais et lui souhaite un prompt rétablissement.

### **Match 50303.1 du 04.11.18 Fleury La Vallée - Appoigny 2 Départemental 3 gr B**

La commission, vu la réception du rapport de la déléguée officielle, Mme Vié Florence,

- prend note de la blessure du joueur Mongeot Tristan d'Appoigny et lui souhaite un prompt rétablissement,
- transmet le rapport de la déléguée à la CDA pour information.

### **Match 50377.1 du 18.11.18 Champs Sur Yonne 2 - Chatel Censoir FC Départemental 3 gr C**

Courriel du club de Chatel Censoir en date du 05.11.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

### **Match 50789.1 du 28.10.18 Serein HV - Vermenton Départemental 4 gr D**

Courriel du club de Serein HV en date du 05.11.18 concernant l'arbitre assistant de Vermenton.

La commission prend note de ce courriel et transmet à la CDA pour information complémentaire.

### **Match 50793.1 du 04.11.18 Etivey - E.C.N. 2 Départemental 4 gr D**

La commission, vu le courriel du club d'Etivey en date du 06.11.18, prend note de la blessure du joueur Lanoizelez Alexis d'Etivey et lui souhaite un prompt rétablissement.

### **Match 52105.1 du 22.10.18 Monéteau - Champs sur Yonne Départemental Futsal gr B**

Participation à la rencontre du joueur GALLAND Gianni du club de Champs Sur Yonne suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note du courriel du club de Champs Sur Yonne en date du 04.11.18,

- considérant que le joueur GALLAND Gianni a été suspendu de 10 matchs fermes - date d'effet le 14 mai 2018,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
  - Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
  - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
  - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.
- considérant que l'équipe de Champs Sur Yonne en futsal n'a disputé aucune rencontre depuis la suspension infligée au jour GALLAND Gianni,
- considérant que de ce fait le joueur GALLAND Gianni n'a purgé aucun match de suspension au regard de l'équipe Futsal de Champs Sur Yonne,
- dit le joueur GALLAND Gianni non qualifié pour ce match Départemental Futsal Gr B du 22 octobre 2018 Monéteau - Champs Sur Yonne,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Champs Sur Yonne, 0 but, - 1 pt, pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Monéteau, 3 buts, 3 pts,
- inflige au joueur GALLAND Gianni un match de suspension ferme en plus des 10 matchs à purger (date d'effet le 12 novembre 2018),
- amende 120 € au club de Champs Sur Yonne pour participation d'un joueur suspendu.

#### **ABSENCE D'ARBITRE**

La commission prend note l'absence d'arbitre pour la journée du 3 novembre 2018 et transmet à la C.D.A. :

- U15 D1 51192.1 Appoigny - Joigny (arbitre absent)

## **7. Tournois**

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- APPOIGNY = le 23 décembre 2018 - futsal en U11 (transmet à la CT pour validation)

*Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.*

## **8. Prochaines réunions**

Mercredi 14 novembre 2018

MM Trinquesse - Rollin - Batreau - Schminke

Mercredi 21 novembre 2018

MM Rollin - Barrault - Schminke - Mme Chéry-Floch

Fin de la réunion : 17 h 05.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission  
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance  
Pascal Rollin

PV 100 CD 5

## COMITÉ DE DIRECTION

### PV du bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

**Réunion du 31 octobre 2018**

**Présents :** MM Cailliet - Ehret - Mme Brunet - Mr Amaral

#### **1. Forfait**

##### **Match 51466.1 du 20.10.18 Auxerre Sp Citoyens - Avallon CO U13 Départemental 1**

Le bureau du Comité de Direction, vu le courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 15.10.18,

- prend note du forfait général de l'équipe d'Auxerre Sp Citoyens pour leur équipe U13 Départemental 1,
- amende 60 € au club d'Auxerre Sp Citoyens.

#### **2. Engagement jeunes**

##### **Courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 15.10.18**

Le bureau du Comité de Direction donne un avis favorable pour l'engagement de l'équipe d'Auxerre Sp Citoyens dans le critérium U15 espéra à 8.

#### **3. Feuilles de match ou feuilles de plateau manquantes**

Le bureau du Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

##### Feuilles de plateau manquantes :

- U11 / 13 octobre 2018 : Champs sur Yonne amende de 30 €

##### Feuilles de présence manquantes :

- U9 / 13 octobre 2018 : Coulanges La Vineuse amende de 30 €
- U9 / 13 octobre 2018 : FC Gâtinais amende de 30 €

#### 4. Participation de joueurs non licenciés

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

<b>JOURNEE DU 13 OCTOBRE</b>				
<b>CLUB</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>AMENDE</b>
CO Avallon	U11	DEMOUTIEZ RENON	Charles	120 €
CO Avallon	U11	COMAILLE	Alice	120 €
CO Avallon	U11	COLLET	Kurtis	120 €
CO Avallon	U11	GULER	Milan	120 €
Vermenton	U11	PETIT	Cyprien	120 €
Vermenton	U11	BOUNON	Titouan	120 €
Vermenton	U11	WEGMANN	Gabriel	120 €
Vermenton	U11	AMADO	Valentin	120 €
Vermenton	U11	LESHIN	Adam	120 €
Vermenton	U11	CHAMPEAY	Léo	120 €
Vermenton	U11	BOUGUEREAU	Baptiste	120 €
GJ Sens	U11	SORO	Houssene	120 €
AS Venoy	U11	MARTIN	Mateo	120 €
AS Venoy	U11	BALACE	Leo	120 €
Sens FP	U11	OLOGBOSERE	Harrison	120 €
Stade Auxerrois	U11	DEKOCKER	Julien	120 €
Diges Pourrain	U9	MICHEL	Arthur	120 €
Diges Pourrain	U9	ROUSSELAT	Louis	120 €
Vergigny	U9	MONTEGUT	Galaad	120 €
Vergigny	U9	LEFEVRE	Ethan	120 €
GJ Sens	U9	N'JO	Jordan	120 €

AS Venoy	U9	PARFAIT	Arthur	120 €
AS Venoy	U9	LOPES VIEIRA	Hugo	120 €
AS Venoy	U9	MASSE	Roman	120 €
CO Avallon	U9	GAUDIEZ PESTEL	Clarence	120 €
Mt St Sulpice	U9	MBAKA MFOMI	Nicolas	120 €
Brienon	U9	LEBLOND FONTAINE	Paulin	120 €

<b>JOURNEE DU 20 OCTOBRE</b>				
<b>CLUB</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>AMENDE</b>
AS Magny	U11	PREMPAIN	Melvin	120 €
GJ Sens	U13	GOZZI	Assil	120 €

## 5. Participation en équipe inférieure

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.07) :

<b>JOURNEE DU 20 OCTOBRE</b>				
<b>CLUB</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>AMENDE</b>
FC Sens Fém	U16 en U13	LOUIS	Shaina	50 €

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*

Le Président du District de l'Yonne de Football  
Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale  
Florence BRUNET

PV 110 CD 6

**PV du bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football**  
**Réunion du 08 novembre 2018**

**Présents :** MM CAILLIET Christophe, AMARAL Dominique, EHRET Cédric, TRINQUESSE Jean Louis, Mme BRUNET Florence.

## Reprise de décisions du PV 100 CD 5

Courriel des clubs :

- GJ Sens
- FC Gâtinais

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir les amendes prévues pour ces deux clubs.

**Le Président du District de l'Yonne de Football**

Christophe CAILLIET

**La Secrétaire de séance**

Florence BRUNET

PV 105 St et Reg 11

## COMMISSION STATUTS, RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Réunion téléphonique du 2 novembre 2018

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »*

**Présents :** MM Sabatier – Trinquesse – Montagne -

### 6. Homologation des ententes de Jeunes

#### Critérium U 11

- St Bris le Vineux 2- Coulanges la Vineuse 2

#### Courrier des clubs

#### **Critérium U 11 : entente Venoy/St Bris le Vineux/Coulanges la Vineuse.**

La commission prend note du courriel de St Bris le Vineux en date du 21 10 18 : précisant le maintien de l'entente Venoy/St Bris le Vineux/ Coulanges la Vineuse.

### 7. Statut des Educateurs

**Courriel du club de Monéteau en date du 29 10 18 :** absence pour raisons médicales de M SZEJA Bernard sur le banc de touche du 21 10 18 jusqu'au 31 10 18 inclus.

Le Président de commission

Patrick SABATIER